

COMMUNE DE GANCOURT-SAINT-ÉTIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21/07/2023 A 20H30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois, le vingt et un JUILLET à VINGT heures et TRENTE minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GANCOURT-SAINT-ETIENNE en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique ROUZE – Maire –

Etaient présents : MM. ROUZE, M DUVAL, M KRZOS, MME LEFEVRE SCARPARO, M. CANÉ
M. MOIGNARD, MME VANDENBROUCKE, MME PLANCHON, M. HENRY

Absents excusés : M. BONNIN, M. LAIR

Secrétaire de séance : Madame Marylène PLANCHON

Le PV de la réunion du 31/05/2023 a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération JVM pour SDF (Beaujolais)
- DM subventions
- Logement Monsieur GANNERY
- Informations et questions diverses :

20230715 : DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA GRATUITÉ DE LA SALLE DES FÊTES A JVM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité la gratuité de la Salle des Fêtes et de la location de la vaisselle à l'organisme suivant :

- JVM - Week-end du 18 et 19/11/2023.

L'organisme devra payer le chauffage consommé et la casse éventuelle.

20230716 : REPRISES DES BÂTIMENTS DU LOGEMENT EN LOCATION DE Monsieur GANNERY

Monsieur le Maire expose que Monsieur GANNERY demande à la commune de reprendre les bâtiments, et donc de déduire 30.00 € correspondant à la location des bâtiments du loyer actuel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver la demande de Monsieur GANNERY.

Le loyer à compter du 1^{er} AOÛT 2023 sera donc de 292.08 €.

20230717 : MISE AUX NORMES DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE CONCERNANT 3 BÂCHES

Le conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie sur la commune de Gancourt-Saint-Étienne concernant trois bâches pour 2024, et charge Monsieur Le Maire de demander les subventions auprès des différents organismes :

- Département de la Seine-Maritime
- DETR et DSIL

Et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant au marché.

Et charge Monsieur Le Maire d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2024 au chapitre 2256.

DÉCISION MODIFICATIVE 1 : Virement de Crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver la DM 1.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Le Maire expose que les pompiers sont venus vérifier la Salle des fêtes et qu'ils préconisent quelques modifications dont (un téléphone fixe...).

Monsieur Le Maire explique que les baux pour les loyers de MM. SAGOT et TRIBOUILLOIS prévoient une augmentation tous les 9 ans, mais à ce jour c'est illégal dans la mesure où l'article 17-1 de la loi de 1989 prévoit qu'il faut une augmentation IRL tous les ans.

Madame PLANCHON Marylène demande qu'on se renseigne au Département pour que le Bus du Collège s'arrête de nouveau à HYAUMET.

Il a été décidé de créer 3 bâches pour la défense incendie en 2024.

Une antenne va être implantée route de Villers-Vermont pour combler la zone blanche.

Le Maire
Dominique ROUZÉ

Le Secrétaire de Séance
Marylène PLANCHON